



VIGILANCE & ACTION

"Il n'y a qu'une fatalité, celle des peuples qui n'ont plus assez de forces pour se tenir debout et qui se couchent pour mourir".

"Le destin d'une nation se gagne chaque jour contre les causes internes et externes de destruction".

bulletin mensuel de liaison du MOUVEMENT INITIATIVE ET LIBERTÉ (M.I.L.)

N° 144 JUIN 2001 - 20 F

ISSN 0989-3237

PETITE DÉLINQUANCE : AGIR AUTREMENT

par **Robert PANDRAUD**,

ancien ministre de la sécurité, député RPR de la Seine-Saint-Denis

C'est un fait, et les statistiques plus ou moins transparentes ou les succès dans la lutte contre le grand banditisme n'y changeront rien : nos compatriotes sont excédés par le développement continu et l'omniprésence de la petite délinquance -ce qu'on appelle les incivilités-, qui ne touche plus seulement les villes et leurs banlieues mais gâche désormais la vie de tous les Français, sur l'ensemble du territoire.

Il ne servira à rien de multiplier les discours sécuritaires, les lois et les prisons pour la simple raison que cette délinquance particulière ne peut plus être traitée ni sanctionnée par les mesures pénales habituelles, qui ne sont pas adaptées et qui, d'ailleurs, seraient inapplicables, compte tenu de l'ampleur du problème.

Le mécontentement des victimes résulte d'une fausse alternative : l'absence de sanction, qui les irrite, ou l'emprisonnement, dont elles savent qu'il est devenu criminogène.

Pour sortir de cet immobilisme intolérable, point n'est besoin d'inventer une nouvelle politique pénale ; dans l'arsenal législatif et réglementaire existant, une mesure n'a jamais été systématiquement mise en vigueur : le travail obligatoire d'intérêt général.

Cette sanction présente un double avantage :

- A chaque délit primaire correspond une peine proportionnelle et adaptée dans sa pénibilité et sa durée.

- La sanction n'est pas délocalisée, elle est effectuée sur le lieu du délit ; elle est donc visible et dissuasive.

Le modus operandi est d'une simplicité biblique.

Les forces de sécurité interpellent les délinquants ; les parquets, en fonction de la gravité de l'infraction ou du comportement récidiviste de l'intéressé, ont un choix simple :

- soit ils décident de demander une comparution immédiate au tribunal, avant incarcération éventuelle ou transfert dans un centre de placement immédiat,

- soit ils choisissent la formule du travail d'intérêt général.

Pour que cette dernière formule soit généralisée et enfin opérationnelle, il faut assurer une répartition judicieuse des compétences.

Les maires, pour des raisons de proximité, sont par nature les plus sensibles à cette sorte de délinquance et les plus aptes à organiser les travaux d'intérêt général. Ils recueillent quotidiennement les plaintes et les doléances de leurs administrés. Ils viennent d'être élus ou réélus sur des programmes où ils ont tous évoqué la lutte contre l'insécurité.

Alors, confions-leur la mise en place de ces travaux d'intérêt général comme sanction des petits délinquants, sous le contrôle d'un magistrat, d'un policier ou d'un gendarme délégué à cet effet.

Beaucoup de maires ont signé ou étudient des contrats locaux de sécurité avec la puissance publique, dans le but, précisément, d'assurer et de renforcer la sécurité dans leur commune.

Il faut généraliser ces types de contrat et y inclure systématiquement la mise en place de ce système.

Inutile de voter des textes législatifs : la publicité faite à de très hypothétiques refus serait plus incitative que n'importe quel article législatif.

Bien entendu, les maires assumeront cette nouvelle responsabilité en tant qu'agents de l'Etat avec l'assurance, en cas de mise en cause juridique, que seul l'Etat et non la commune en serait comptable.

Oh ! Il ne s'agit nullement de rétablir le ser-vage. Il s'agit d'imposer, sous surveillance, aux auteurs des incivilités en question, le samedi et le dimanche, par exemple, pour ne pas nuire à leur éventuel emploi ou à leur scolarité, des travaux de nettoyage des façades défigurées par les graffitis, des abords des routes ou des voies de chemin de fer, de débroussaillage là où c'est nécessaire, etc..., tous travaux utiles qui ne relèvent pas des employés municipaux.

Pour bien afficher la réalité de la sanction, les assujettis à ces peines auraient l'obligation de porter une tenue spécifique, une sorte de treillis reconnaissable qui leur ôterait le goût de jouer les « caïds », comme on le voit trop souvent actuellement.

Qu'on me comprenne bien : il ne s'agit pas d'exonérer les multirécidivistes ni, a fortiori, les délinquants endurcis, tels les incendiaires de voitures, qui restent passibles des tribunaux.

Sur les causes de cette petite délinquance, véritable plaie nationale, j'ai ma petite idée. Mais sur la cause de son expansion galopante, j'ai une certitude : c'est l'impunité dont elle bénéficie. Il faut que cela cesse et qu'à tout délit, si minime soit-il, corresponde une peine, si bénigne soit-elle.

Dans mon enfance, l'on avait coutume d'utiliser une expression rurale : « Qui vole un œuf vole un bœuf. » L'image était éloquente et la leçon bien comprise. Aujourd'hui, un tel propos serait considéré par certains beaux esprits -mais l'opinion évolue...- comme une atteinte à la dignité humaine.

Et pourtant ! Pourquoi ne pas affirmer l'évidence d'une filiation entre le gamin auteur d'un petit larcin, l'adolescent qui met le feu à une

voiture et le « jeune » qui deale de la drogue ? Une filiation qui repose essentiellement sur l'impunité dont jouissent les premiers délits et la disparition de tout repère moral ou civique que celle-ci entraîne.

Dans d'autres temps, la leçon était administrée par les parents et les enseignants. Aujourd'hui, hélas, et c'est vrai dans toutes les classes de la société, les malheureux ont baissé les bras, pour de multiples raisons qu'il n'y a pas lieu de développer ici. Mais c'est un fait !

Reste l'autorité de proximité que représente le maire s'appuyant sur le magistrat, le policier et le gendarme. C'est, à mon avis, la seule solution à ce nouveau problème qu'aucun discours ni aucune loi ne régleront autrement.

LA CAMPAGNE MILITANTE DU MIL

Le Mouvement Initiative et Liberté (MIL) lance une nouvelle campagne militante.

Si vous souhaitez y participer activement, nous vous invitons à commander notre matériel de propagande par courrier ou par télécopie. Nous vous fournirons en fonction de nos stocks disponibles.



Affiches (format 45 cm X 65 cm) : 10 x =

Tracts (format 21 cm X 29,7 cm) : 20 x =

LA GAUCHE NE FAIT RIEN

retraites, insécurité, transports, courrier...

par Jacques ROUGEOT,

professeur à la Sorbonne

Les nuisances de la gauche

Quand la « gauche plurielle » est arrivée au pouvoir, en 1997, elle a commencé par faire ce que fait toujours la gauche dans ces cas-là : de la démagogie et du clientélisme.

Par exemple, dans le domaine de l'économie, elle a pris deux mesures spectaculaires : l'instauration autoritaire des 35 heures et la création des « emplois-jeunes ». Ces deux mesures présentent un point commun : accorder dans l'immédiat des avantages à une partie de la population en profitant du bon état présent de l'économie mondiale, sans se soucier des conséquences et en n'hésitant pas à compromettre l'avenir. Combien d'entreprises, surtout petites et moyennes, sont mises en difficulté ou en péril par l'application des 35 heures ? Quel

est le montant de la facture ? Qui paiera ? Que deviendront les « emplois-jeunes », emplois bidons et temporaires, après 2002 ? Pour la gauche, une seule réponse : après nous le déluge !

Comme la vache à lait de l'économie n'est pas inépuisable, il faut donner d'autres satisfactions à d'autres personnes, par exemple aux minorités les plus agitées. Tel est l'objet, dans des domaines très différents, de l'instauration du Pacs et de la capitulation devant une poignée de terroristes corses. Que cette prime au communautarisme porte atteinte à l'unité nationale forgée au cours des siècles, qu'importe ? L'essentiel est de grappiller quelques suffrages et d'acheter un semblant de tranquillité d'ici à 2002 : encore un instant, monsieur le Bourreau !

La gauche engluée

Après avoir tiré quelques pétards pour saluer son avènement, voilà que la « gauche plurielle » semble en panne, scotchée sur place, résignée à faire le gros dos. Pourquoi cette inertie ? Jospin s'imagine-t-il que les grands problèmes sont résolus et que l'avenir de la France est un long fleuve tranquille ? Pour le faire descendre de son nuage rose, on peut lui signaler quelques gros dossiers qui réclament une action à la fois urgente, courageuse et à long terme.

L'insécurité. Elle prend de telles proportions que le sujet n'est même plus tabou dans le petit monde médiatico-politique. Le gouvernement a donc décidé de frapper un grand coup : les foudres de la répression vont s'abattre sur les automobilistes qui roulent à 170 km/heure sur autoroute. Bien entendu, pendant ce temps, pas question de donner aux forces de l'ordre les moyens nécessaires pour empêcher les voyous, casseurs, dealers et autres victimes de la so-

ciété de se livrer à leur passe-temps favori : cela ferait trop de peine au Monde et à Libération.

Les retraites. Pas besoin d'être Mme Soleil pour annoncer que, dans dix ou quinze ans, les retraites ne pourront plus être financées dans le régime actuel. Tout le monde sait que, pour espérer trouver une solution, il faudrait faire appel à l'initiative et à la responsabilité individuelles et encourager ceux qui le peuvent à rester plus longtemps en activité. Mais, pour cela, la gauche devrait expédier ses vieux slogans dans les poubelles de l'Histoire. Mieux vaut persévérer dans la politique de l'autruche.

Les services publics. De tous les pays développés, la France est, de loin, celui qui a le secteur public le plus lourd, véritable boulet qui sert à plomber l'activité nationale. C'est aussi celui dans lequel les services publics essentiels (poste, transports...) sont le plus souvent paralysés par les grèves. Mais la France peut bien

étouffer, pourvu que les socialistes conservent leur clientèle électorale.

Cette liste est déjà imposante, mais elle n'est pas exhaustive.

La gauche incurable

Peut-on penser que la gauche traverse une mauvaise passe et qu'elle pourra se ressaisir ? Évidemment non, pour des raisons de fond.

Politiquement, Jospin est coincé, parce que, pour avoir une majorité, il a besoin à la fois des suffrages des communistes qui font de la surenchère sociale pour essayer de ne pas disparaître, et des suffrages des verts, congénitalement irresponsables et calamiteux pour toute activité économique. Difficile de conduire une politique sérieuse avec un tel attelage !

Qui plus est, dans le monde actuel, seuls peuvent survivre et se développer les pays qui

sont capables à la fois de libérer les énergies constructives et d'assurer cette condition essentielle à toute vie en société : la sécurité des personnes et des biens. Autant dire que, pour en arriver là, le socialisme, et surtout le socialisme à la française, devrait se renier lui-même.

Jusqu'à présent, la « gauche plurielle » a pu jeter de la poudre aux yeux en profitant de circonstances favorables (croissance économique mondiale, apathie de la droite) et en dilapidant sans scrupules les ressources qui devraient servir à préparer l'avenir.

Mais les temps changent. Les yeux s'ouvrent. Les tours de passe-passe sont usés jusqu'à la corde. L'heure de vérité sonnera deux fois l'an prochain.

Mais pour que le printemps 2002 ouvre la voie au redressement de la France, encore faut-il que la droite, tenant un langage de vérité, sache redonner confiance aux Français et les persuader que, cette fois ci, les mesures salutaires qu'attend le pays ne seront pas enterrées dans le cimetière des promesses oubliées.

VIGILANCE & ACTION est édité par le M.I.L. - Imprimerie spéciale - Dépôt légal à parution - Commission paritaire 11181
Directeur de la publication : **R. BÉTEILLE** - Co-directeur de la publication : **G. FLICOURT**

DEMANDE D'ADHÉSION

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Portable Fax Email

Date et lieu de naissance Voulez-vous être adhérent , adhérent actif ou militant ?

Profession

- désire recevoir une documentation sur le M.I.L.
 désire soutenir financièrement l'action du MIL et verse :
 100 F 200 F 300 F 500 F ou plus
 déclare adhérer du M.I.L. :
 Cotisation de membre et abonnement au journal : 250 F Cotisation couple : 250 F
 Cotisation pour la carte de membre donateur : 500 F Cotisation simple : 150 F
 Cotisation pour la carte de membre bienfaiteur : à partir de 1.000 F Cotisation chômeur : 50 F
 désire s'abonner à « Vigilance et Action » (pour les non adhérents) :
 Abonnement simple 200 F Abonnement de soutien : à partir de 1.000 F

Date

Signature

à remplir en lettres majuscules et à renvoyer au M.I.L., 75 rue Louis Rouquier 92300 Levallois perret tél. 01 47 57 34 44

MIL : LA DROITE CIVIQUE, GAULLISTE ET PATRIOTE

Conformément à l'article 27 de la Loi n°78-17 du 6/1/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les réponses aux différentes rubriques de ce bulletin sont facultatives. Les informations qu'elle contient sont à usage strictement interne et ne peuvent être communiquées qu'à des responsables désignés par le Bureau National. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur justification de votre identité.